

ZER001_A1

Fiche signalétique INTERPLATE ZERO GREY POWDER PART B

Bon de
commande: {SalesOrd}

Numéro de référence ventes en bloc: ZER001
Date de révision de la fiche signalétique: 01/07/2010
A1-3
Numéro de fiche signalétique:



1. Identification de la préparation et de la société

Identité du produit INTERPLATE ZERO GREY POWDER PART B
Numéro de référence ventes en bloc ZER001
Nom de la société International Paint LLC
6001 Antoine drive
Houston Texas 77091

Secours
CHEMTREC (ÉTATS-UNIS) (800) 424-9300
International Paint (713) 527-3887
Centre antipoison (800) 854-6813
Service clientèle
International Paint (800) 589-1267
Télécopie (800) 631-7481

2. Identification des risques posés par le produit



Avertissement :

Classification SGH

Article	Catégorie	Risque
Inflammabilité	Non classé	Sans objet
Toxicité aiguë (orale)	Non classé	Sans objet
Toxicité aiguë (dermale)	Non classé	Sans objet
Toxicité aiguë (inhalation)	Non classé	Sans objet
Toxicité aiguë (ingestion)	Non classé	Sans objet
Effets corrosifs/irritation cutanés	Non classé	Sans objet
Lésion/irritation oculaire	Non classé	Sans objet
Sensibilisation (respiratoire)	Non classé	Sans objet
Sensibilisation (dermale)	Non classé	Sans objet
Toxicité pour les cellules reproductrices	Non classé	Sans objet
Toxicité générale sur organes cibles spécifiques (exposition unique)	1	toxicité générale
	2	Sans objet
	3	Sans objet
Toxicité générale sur organes cibles spécifiques (exposition répétée)	1	poumons
	2	Sans objet
Risque d'aspiration	Non classé	Sans objet
Effets nocifs sur les milieux aquatiques (aigus)	1	Très toxique pour les organismes aquatiques.
Effets nocifs sur les milieux aquatiques (effet à long terme)	1	Très toxique pour les organismes aquatiques avec des effets à long terme.

ZER001_A1

Cancérogénicité	Non classé	Sans objet
Toxicité pour la reproduction	Non classé	Sans objet
Peroxyde organique	Non classé	Sans objet

Phrases sur la sécurité

S61: Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/les fiches signalétiques

Résumé	Évitez le contact avec les yeux, la peau et les vêtements.			
Inhalation	Nocif si inhalé. Irrite le nez et la gorge.			
Yeux	Cause une irritation grave aux yeux. Évitez le contact avec les yeux.			
Peau	Irrite les yeux. Peut être nocif si absorbé par la peau.			
Ingestion	Toxique en cas d'ingestion. Peut occasionner des douleurs abdominales, des nausées, des vomissements, la diarrhée ou la somnolence.			

Effets chroniques

Classement HMIS Santé: 1 Inflammabilité: 0 Réactivité: 0 PPE: X

3. Composition / informations sur les ingrédients

Ingrédient	N° CAS	Pourcentage
Acide carbonique, sel de calcium (1:1)	0000471-34-1	1.0 - 10
Oxyde de zinc	0001314-13-2	1.0 - 10
Kaolin	0001332-58-7	1.0 - 10
Zinc	0007440-66-6	75 - 100

4. Premiers soins

Généralités	Enlevez les vêtements et souliers contaminés. Consultez un médecin immédiatement. Nettoyez les vêtements avant de les remettre. Nettoyez les souliers contaminés à fond ou détruisez-les.
Inhalation	En cas d'inhalation, transportez la victime à l'air frais. Si la victime ne respire plus, donner la respiration artificielle. Si elle éprouve de la difficulté à respirer, donner de l'oxygène. Obtenez immédiatement de l'assistance médicale.
Yeux	En cas de contact, rincez immédiatement les yeux avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Obtenez immédiatement de l'assistance médicale.
Peau	En cas de contact, rincez immédiatement la peau avec beaucoup d'eau et du savon. Obtenez immédiatement de l'assistance médicale.
Ingestion	En cas d'ingestion, appelez immédiatement le Centre Anti-Poison le plus près de chez vous. NE PAS provoquer de vomissements à moins de suivre les ordres du personnel médical. Ne jamais administrer quoique ce soit par la bouche à une personne inconsciente.

5. Lutte contre les incendies

Point d'éclair	F: Aucune Limite Établie C: Aucune Limite Établie
Limite inférieure d'explosion (LIE)	Aucune Limite Établie (% vol dans l'air) à une pression atmosphérique et température normales.
Guide ERG N°	170

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Procédures de lutte contre les déversements	ÉLIMINER TOUTES SOURCES D'INCENDIE: (interdit de fumer, pas de torches, d'étincelles ou de flammes dans les lieux environnants). Ne pas toucher ou marcher sur le matériel renversé. Arrêter la fuite du matériel si ce n'est pas risqué. Empêcher le déversement dans des cours d'eau, égouts, endroits fermés et sous-sols. Utiliser de l'équipement anti-étincelle pour ramasser le matériel déversé et mettre dans des contenants pour en disposer plus tard. NE PAS METTRE D'EAU DANS LES CONTENANTS.
---	--

ZER001_A1

Sécurité publique

EN CAS D'URGENCE, APPELEZ CHEMTREC au (703) 527-3887. Isolez le déversement ou la fuite dans la zone immédiate à au moins 25 à 50 mètres (80 à 160 pieds) dans toutes les directions. Maintenir à l'écart tout personnel non autorisé. Demeurez contre le vent.

Guide ERG N°

170

7. Manipulation et entreposage

Température de stockage

Magasin entre 40 et 100 F (4-38°C).

Précautions relatives à la manipulation et au stockage

Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et des flammes. Ne pas fumer. Éteignez toutes flammes et lampes témoins. Fermez les fours, appareils de chauffage, les moteurs électriques et toutes les autres sources d'ignition durant l'application et ceci jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de vapeurs. De la poudre finement divisée peut être potentiellement explosive lorsque suspendue dans l'air. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, des équipements électriques et des flammes. Évitez le contact avec les yeux et les vêtements. Évitez un contact prolongé ou répété avec la peau. Ne pas respirer la poussière. Refermez le contenant après usage. Nettoyez à fond après manipulation.

8. Contrôles de l'exposition et protection individuelle

Exposition

N° CAS	Ingrédient	Source	Valeur
0000471-34-1	Acide carbonique, sel de calcium (1:1)	OSHA	Aucune Limite Établie
		ACGIH	Aucune Limite Établie
		NIOSH	10 mg/m3 TWA (total dust); 5 mg/m3 TWA (respirable dust)
		Fournisseur	Aucune Limite Établie
		OHSA, CAN.	10 mg/m3 TWAEV (containing no asbestos and less than 1% crystalline silica)
		Mexique	Aucune Limite Établie
		Brésil	Aucune Limite Établie
0001314-13-2	Oxyde de zinc	OSHA	5 mg/m3 TWA (fume); 15 mg/m3 TWA (total dust); 5 mg/m3 TWA (respirable fraction)10 mg/m3 STEL (fume)
		ACGIH	2 mg/m3 TWA (respirable fraction)10 mg/m3 STEL (respirable fraction)
		NIOSH	5 mg/m3 TWA (dust and fume)10 mg/m3 STEL (fume)15 mg/m3 Ceiling (dust)500 mg/m3 IDLH
		Fournisseur	Aucune Limite Établie
		OHSA, CAN.	2 mg/m3 TWAEV (respirable)10 mg/m3 STEV (respirable)
		Mexique	5 mg/m3 TWA (fume); 10 mg/m3 TWA (dust)10 mg/m3 STEL (fume)
		Brésil	Aucune Limite Établie
0001332-58-7	Kaolin	OSHA	15 mg/m3 TWA (total dust); 5 mg/m3 TWA (respirable fraction)
		ACGIH	2 mg/m3 TWA (respirable fraction, particulate matter containing no asbestos and
		NIOSH	10 mg/m3 TWA (total dust); 5 mg/m3 TWA (respirable dust)
		Fournisseur	Aucune Limite Établie
		OHSA, CAN.	2 mg/m3 TWAEV (respirable, containing no asbestos and less than 1% crystalline silica)
		Mexique	10 mg/m3 TWA20 mg/m3 STEL
		Brésil	Aucune Limite Établie
0007440-66-6	Zinc	OSHA	Aucune Limite Établie
		ACGIH	Aucune Limite Établie
		NIOSH	Aucune Limite Établie
		Fournisseur	Aucune Limite Établie

ZER001_A1

		OSHA, CAN.	Aucune Limite Établie
		Mexique	Aucune Limite Établie
		Brésil	Aucune Limite Établie

Données sur la santé

N° CAS	Ingrédient	Source	Valeur
0000471-34-1	Acide carbonique, sel de calcium (1:1)	NIOSH :	Aucune Limite Établie
0001314-13-2	Oxyde de zinc	NIOSH :	Metal fume fever
0001332-58-7	Kaolin	NIOSH :	peau and mucous membrane injury respiratory effects
0007440-66-6	Zinc	NIOSH :	Aucune Limite Établie

Données sur la cancérogénicité

N° CAS	Ingrédient	Source	Valeur
0000471-34-1	Acide carbonique, sel de calcium (1:1)	OSHA	Effet cancérogène spécifique: No
		NTP	Connu: No; Prémsumé: No
		CIRC	Groupe1: No; Groupe 2a: No; Groupe 2b: No; Groupe3: No; Groupe 4: No;
0001314-13-2	Oxyde de zinc	OSHA	Effet cancérogène spécifique: No
		NTP	Connu: No; Prémsumé: No
		CIRC	Groupe1: No; Groupe 2a: No; Groupe 2b: No; Groupe3: No; Groupe 4: No;
0001332-58-7	Kaolin	OSHA	Effet cancérogène spécifique: No
		NTP	Connu: No; Prémsumé: No
		CIRC	Groupe1: No; Groupe 2a: No; Groupe 2b: No; Groupe3: No; Groupe 4: No;
0007440-66-6	Zinc	OSHA	Effet cancérogène spécifique: No
		NTP	Connu: No; Prémsumé: No
		CIRC	Groupe1: No; Groupe 2a: No; Groupe 2b: No; Groupe3: No; Groupe 4: No;

Respiratoire	Évitez de respirer la poussière. Portez un respirateur homologué afin d'enlever les particules (et les vapeurs s'il y a surexposition aux vapeurs générées durant le traitement de ce produit). POUR LES UTILISATEURS DE PROTECTION RESPIRATOIRE 3M SEULEMENT: Pour de l'information et de l'assistance sur la santé professionnelle et les produits sécuritaires 3M, appelez sans frais le service technique chez OH&ESD aux États-Unis au 1-800-243-4630, au Canada composez le 1-800-267-4414. Veuillez ne pas appeler à ces numéros si les produits de protection respiratoire proviennent de tout autre fabricant. 3M ne souscrit pas à l'exactitude de l'information contenue dans cette fiche signalétique.
Yeux	Évitez le contact avec les yeux. On doit se munir d'un équipement protecteur adéquat pour se protéger contre l'exposition aux produits chimiques énumérés dans la Section 2 de ce document. Selon les conditions spécifiques d'utilisation sur le site, des lunettes protectrices et/ou une protection pour la tête et le visage pourraient être requise afin d'éviter les contacts avec le produit. L'équipement doit être nettoyé à fond ou détruit après chaque utilisation.
Peau	On doit se munir d'un équipement protecteur adéquat pour se protéger contre l'exposition aux produits chimiques énumérés dans la Section 2 de ce document. Selon les conditions spécifiques d'utilisation sur le site, des gants protecteurs, un tablier, des bottes et/ou une protection pour la tête et le visage pourraient être requise afin d'éviter les contacts avec le produit. L'équipement doit être nettoyé à fond ou détruit après chaque utilisation.
Contrôles d'ingénierie	Selon les conditions spécifiques d'utilisation sur le site, assurer une ventilation adéquate.
Autres pratiques de travail	Des fontaines pour nettoyer les yeux et des douches d'urgence devraient être disponibles dans les environs de toute exposition potentielle. Utilisez de bonnes pratiques pour l'hygiène personnelle. Lavez-vous les mains avant de manger, de boire, d'utiliser les toilettes, etc. Enlevez rapidement et nettoyez à fond les vêtements souillés avant de les remettre. Après le travail, prenez une douche en utilisant

ZER001_A1

beaucoup de savon et d'eau. Évitez le contact avec les yeux et les vêtements. Évitez un contact prolongé ou répété avec la peau.

9. Propriétés physiques et chimiques

État physique	Solide Coloured
pH	Aucune Limite Établie
Densité	5.81
Point d'ébullition F	Aucune Limite Établie
Densité de vapeur	Non applicable
% COV	Se reporter à la fiche sur les données techniques de ce produit
Vitesse d'évaporation	Non applicable

10. Stabilité et réactivité

Généralités	Ce produit est stable et ne présente pas de risque de polymérisation.
Matières incompatibles	Agents oxydants puissants.
Décomposition dangereuse	Le produit peut générer des vapeurs dangereuses lorsque chauffé jusqu'à sa décomposition, comme pour le soudage. Les vapeurs peuvent produire du bioxyde de carbone et du monoxyde de carbone.

11. Données toxicologiques

Ingrédient	Orale DL50, mg/kg	DL50 Dermale, mg/kg	Inhalation Vapeur DL50, mg/l/4h
Acide carbonique, sel de calcium (1:1) – (0000471–34–1)	6,450.00, Rat – Catégorie: NA	---	---
Oxyde de zinc – (0001314–13–2)	5,000.00, Rat – Catégorie: 5	---	5.70, rat – Catégorie: 3
Kaolin – (0001332–58–7)	---	---	---
Zinc – (0007440–66–6)	---	---	---

Généralités	Aucune information supplémentaire n'est fournie pour ce produit. Référez-vous à la Section 2 pour des données spécifiques.
-------------	--

12. Données écologiques

Not Defined

Aucune information supplémentaire n'est fournie pour ce produit. Référez-vous à la Section 2 pour des données spécifiques.

13. Donnée sur l'élimination

Disposez des déchets selon les normes locales, provinciales et fédérales. (Aussi en référence avec l'information indiquée dans le RCRA, Section 15, si indiquée).

14. Informations relatives au transport

DOT (transport terrestre national)		IMO / IMDG (transport maritime)	
Désignation exacte pour l'expédition DOT	POUSSIÈRE DE ZINC (SUBSTANCE NON DANGEREUSE SELON LES TESTS EFFECTUÉS EN CONFORMITÉ AVEC LE MANUEL DES TESTS ET CRITÈRES DES NATIONS UNIES).	Désignation exacte pour l'expédition IMDG	POUSSIÈRE DE ZINC
Classe de danger DOT	NR	Classe de danger IMDG	4.3 – Matériaux dangereux lorsque mouillés

ZER001_A1

Numéro UN / NA :	Non réglementé	Numéro UN / NA :	UN 1436
Groupe d'emballage DOT	Non réglementé	Groupe d'emballage IMDG	III
CERCLA/DOT Quantité à déclarer	25 gal. / 1214 lb	Code de référence système	12

15. Informations sur les réglementations

Résumé sur les réglementations La Section 15 ne comprend pas tous les renseignements réglementaires; seuls les règlements sélectionnés sont représentés. Tous les ingrédients de ce produit sont énumérés dans la base de données du TSCA (Toxic Substance Control Act) ou alors ne sont pas requis d'être énumérés dans la base de données du TSCA.

Classification SIMDUT Aucune Limite Établie

DOT Polluants marins (10%):
(aucun ingrédient indiqué)

DOT Polluants marins graves (1%):
(aucun ingrédient indiqué)

EPCRA 311/312 Produits chimiques et quantités à signaler:

Zinc (1000 lb final RQ (no release reporting if the pieces are larger than 100 µm); 454 kg)

EPCRA 302 Ingrédients extrêmement dangereux:
(aucun ingrédient indiqué)

EPCRA 313 Produits chimiques toxiques:
Zinc

Substances "Right to Know" de l'État du Massachusetts:

Kaolin
Zinc
Oxyde de zinc

Substances extraordinairement dangereuses selon l'État du Massachusetts:
(aucun ingrédient indiqué)

Substances "Right to Know" de l'État de la Pennsylvanie:

Kaolin
Zinc
Oxyde de zinc

Substances dangereuses spéciales selon l'État de la Pennsylvanie:
(aucun ingrédient indiqué)

Substances dangereuses selon l'État du Rhode Island:

Kaolin
Zinc
Oxyde de zinc

Statut RCRA:

Substances "Right to Know" de l'État du New Jersey:

Zinc
Oxyde de zinc

Substances dangereuses spéciales selon l'État du New Jersey:
(aucun ingrédient indiqué)

Substances dangereuses pour l'environnement selon l'État du New Jersey:

Zinc

Proposition 65 – Substances carcinogènes:

Cadmium
Plomb

Proposition 65 – Toxines reproductrices femelles:

Plomb

Proposition 65 – Toxines reproductrices mâles:

Cadmium
Plomb

Proposition 65 – Toxines de croissance:

Cadmium
Plomb

Phrases sur la nature des risques

R50/53: Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

16. Autres informations

Les informations et recommandations dans le présent document sont basées sur des données qui, selon nous, sont correctes. Cependant, aucune garantie de toute sorte, expresse ou tacite, n'est accordée quant aux renseignements qui se trouvent sur cette fiche signalétique. Nous n'acceptons aucune responsabilité et nous nous dégageons de toute faute quant aux dommages qui pourraient être causés suite à une exposition à nos produits. Les clients/utilisateurs de ce produit doivent se soumettre aux lois et réglementations relatives à la santé et à la sécurité.